

Arrêté nommant le président de la commission de surveillance du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de
la sécurité et de la culture,
arrête :

Article premier Monsieur Alexandre Seiler, juge, est nommé président de la
commission de surveillance du notariat pour la fin de la période de législature
2017 à 2021 en remplacement de Madame Muriel Barrelet.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 2 décembre 2019

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND